

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 septembre 2017
Commune de
PAULHAN N° 2017/09/14

| | |
|------------------------|--------------------------|
| Date de la convocation | 11 /09/ 2017 |
| | <u>Votes : 25</u> |
| Présents : 21 | Pour : 25 |
| Absents : 2 | Contre: 0 |
| Représentés : 4 | Abstention : 0 |

L'an deux mille dix sept et le vingt et un septembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, AMMARI Hanane, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, ENGELVIN Gérard, GASC Georges, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David

Etaient absents : MM. BORGNAT Géraldine, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Mr ALEIX Bertrand à Mr JAURION Léon
- Mme BOUISSON Mylène à Mme ROYON Sophie
- Mr DUPONT Laurent à Mme HEREDIA Fabienne
- Mme ARNAUD-PONCY Pierrette à Mr VALERO Claude

Objet : Groupe scolaire Arc en Ciel - Adoption d'une convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail pour l'année scolaire 2017/2018

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 juillet 2016 relative à l'adoption d'une convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail pour l'année scolaire 2016-2017.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20170921-2017-09-14-DE
Date de télétransmission : 26/09/2017
Date de réception préfecture : 26/09/2017

A ce titre, il convient de renouveler la convention avec l'Académie de Montpellier afin de définir les modalités pratiques et administratives pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail au groupe scolaire primaire de la commune pour l'année scolaire 2017/2018.

Monsieur le Maire propose donc de se prononcer sur le projet de convention avec l'Académie de Montpellier.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adopter la convention de partenariat avec l'Académie de Montpellier pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail pour l'année 2017/2018 au groupe scolaire primaire Arc en Ciel,
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la présente convention et à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
C. VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20170921-2017-09-14-DE
Date de télétransmission : 26/09/2017
Date de réception préfecture : 26/09/2017